

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018

32x18

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ANTRE 2 LIVE »

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- ANTRE 2 LIVE, 1506 avenue du capitaine Paul de Corvette 13170 Les Pennes-Mirabeau Représentée par son Président M. Mickaël Allouche - n°siret : 53109447200010 -

dont l'objectif est promouvoir et développer des musiques actuelles, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission promotion de la ville en avril 2017, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 27 700€ dont 11 900€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA présentée dans le rapport de la CLECT. Les 11 900€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA seront répartis comme suit :  
- 70 % soit 8 330€ à la suite de cette délibération et 30 % soit 3 570€ sur présentation des pièces justificatives de leurs dépenses relatives à la programmation à la fin de la saison 2017/2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « Antre 2 live » pour un montant de : 27 700€
- APPROUVE la répartition des 11 900€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA